

déclarations qui lui ont été faites, portant que la suppression du service-voyageurs dont il est question entre la capitale nationale et Toronto, l'une des deux plus grandes villes du pays, n'est pas dans l'intérêt public et serait injustifiable? En conséquence, la direction du Canadien National a-t-elle décidé de retirer sa demande ou a-t-elle manifesté l'intention de le faire?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai transmis au Canadien National les nombreuses instances des députés au sujet de ladite proposition. Le député sait, je pense bien, qu'il fallait déposer une demande pour que les autorités puissent décider si le service pourrait effectivement être abandonné et, ce qui importe davantage dans ce cas-ci, fixer la subvention qui s'imposerait pour son maintien. Autrement dit, cette demande doit être soumise à la Commission canadienne des transports.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Comme le ministre le sait, l'attitude du gouvernement à l'égard du CN a une grande influence sur les décisions de ce dernier. Je demande à nouveau au ministre d'exposer clairement que sa position et celle du gouvernement est favorable aux voyageurs utilisant le CN entre Ottawa et Toronto.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PROPOSITION FÉDÉRALE DE PARTAGE DES FRAIS DES PROGRAMMES DE REVENU GARANTI

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Maintenant qu'a été rendue publique une proposition du gouvernement d'assumer 50 p. 100 des frais d'un programme de revenu garanti qu'adopterait une province, le premier ministre suppléant est-il maintenant disposé à déposer à la Chambre la proposition soumise aux provinces à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, en un sens le Régime d'assistance publique du Canada prévoit déjà que le gouvernement prendra en charge 50 p. 100 de certains frais, à concurrence d'un chiffre convenu. Les déclarations faites à ce sujet ne contiennent aucun principe nouveau.

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement du Canada a-t-il proposé aux provinces de prendre en charge 50 p. 100 d'un programme de revenu garanti? Le gouvernement a-t-il fait cette proposition et le premier ministre suppléant la déposera-t-il à la Chambre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, les événements se sont déroulés un peu différemment. Le Québec a proposé la mise en œuvre d'un programme de revenu garanti. La question est de savoir comment le gouvernement fédéral y participera. Il ressort très clairement que le Régime d'assistance publique du Canada, qui prévoit que 50 p. 100 des frais de certains programmes sont à la charge du gouvernement, pourrait être utilisé pour faciliter la mise sur pied de ce programme.

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. M. Stanfield: Je demande à nouveau au premier ministre suppléant si le gouvernement du Canada a proposé d'assumer 50 p. 100 du coût d'un programme de revenu annuel garanti qu'adopterait une province. Le gouvernement a-t-il proposé de prendre à charge 50 p. 100 du coût de ce programme même si le premier ministre a récemment déclaré à plusieurs reprises être au-dessus de nos moyens?

L'hon. M. Sharp: Il n'y a vraiment rien à ajouter à la réponse que j'ai donnée, savoir, que le régime d'assistance publique du Canada offre à la province la possibilité d'établir un régime de revenu garanti dans le cadre de son propre programme. Les frais pourraient être très lourds pour la province. Pour le gouvernement fédéral, les frais dépendraient évidemment de l'ampleur du régime de revenu garanti.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA ET LE PROJET DE REVENU ANNUEL GARANTI DU MANITOBA

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant dirait-il si le gouvernement du Manitoba a reçu l'assurance que son projet pilote concernant le revenu annuel garanti remplirait les conditions requises pour la cotisation de 50 p. 100 du régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je dois prendre avis de cette question.

* * *

LES TRANSPORTS

LA NAVIGATION SUR LE SAINT-LAURENT ET L'USAGE DE TRAINS-BLOCS ET DE CARGOS GÉANTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je voudrais poser une question qui se rattache à celle qu'a posée il y a quelques instants le député de Prince Edward-Hastings. J'adresse ma question au ministre des Transports. Sauf erreur, les fonctionnaires du ministère des Transports ont entrepris une étude en vue d'apprécier le caractère concurrentiel des pratiques d'expédition actuellement suivies dans la voie maritime, en comparaison de l'usage des trains-blocs et des cargos géants sur la côte atlantique du Canada. S'il en est ainsi, quand pouvons-nous compter que ce rapport sera mis à la disposition de la Chambre ou déposé?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un rapport ou d'une étude déterminée portant uniquement sur cette question précise. Des études sont en voie d'exécution et se poursuivent depuis quelque temps, comme je l'ai signalé à la Chambre et au comité permanent des transports et des communications, en vue de trouver divers autres moyens de transporter des marchandises en vrac. L'un de ces moyens serait l'utilisation des trains-blocs ou quelque chose de semblable à ce qu'a proposé le député. Je crains